

Qu'est-ce qu'un SAGE ?

LE SAGE EST UN DOCUMENT DE PLANIFICATION ÉLABORÉ PAR UNE COMMISSION LOCALE DE L'EAU. DOTÉ D'UNE PORTÉE JURIDIQUE, IL FIXE LES OBJECTIFS D'UTILISATION, DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DE LA RESSOURCE EN EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES.



Il est élaboré en 9 grandes étapes :

- 1 Etat des lieux de la ressource en eau, des milieux aquatiques et des usages
- 2 Diagnostic global
- 3 Analyse socio-économique et scénario tendanciel
- 4 Scénarios alternatifs et évaluation économique
- 5 Choix de la stratégie
- 6 Rédaction et validation par la CLE des documents constituant le projet de SAGE (PAGD et règlement)
- 7 Consultation des assemblées
- 8 Enquête publique
- 9 Approbation du SAGE par arrêté préfectoral

LE PLAN D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DURABLE DE LA RESSOURCE EN EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES (PAGD)

Opposable aux décisions administratives prises dans le domaine de l'eau, ainsi qu'aux documents d'urbanisme, il fixe les priorités du territoire, les objectifs du SAGE et les moyens d'action pour les atteindre.

LE RÈGLEMENT

Opposable à toute personne publique ou privée intervenant sur les milieux aquatiques et la ressource en eau, il s'applique aux décisions individuelles et aux actes administratifs pris au titre des polices de l'eau et des installations classées pour la protection de l'environnement. Il renforce certaines mesures du PAGD afin de permettre l'atteinte des objectifs.

Et maintenant ? La mise en œuvre !

Approuvé par arrêté interpréfectoral le 26 octobre 2018, le SAGE comporte 63 dispositions et 4 règles. Le rôle de la CLE dans cette phase de mise en œuvre est de veiller à la bonne application des décisions. Elle a aussi un rôle incitatif en travaillant en partenariat avec les différents acteurs du territoire afin de faciliter la bonne prise en compte du SAGE dans les décisions prises dans le domaine de l'eau.

Des actions sur le terrain engagées par différentes structures

- Des syndicats de bassin versant : continuité écologique, restauration de cours d'eau (Cher, Fouzon, Renon, Nahon, Modon, etc.)
- Des collectivités : eau potable, assainissement (communes, EPCI, etc.)
- Des professionnels : réduction de l'usage des intrants, économies d'eau (profession agricole, syndicats d'irrigants, etc.)
- Des associations : sensibilisation à l'environnement (Nature 18, Indre Nature, Sologne Nature Environnement, CDPNE, SEPANT, FDPPMA, etc.)

Commission Locale de l'Eau du SAGE Cher aval

Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais
1 Quai Soubeyran
41130 SELLES-SUR-CHER
02 46 47 03 07

contact@sage-cher-aval.fr



Le contrat territorial : un outil de mise en œuvre des actions du SAGE

Les différentes actions préconisées par le SAGE sur toutes les thématiques (restauration des milieux aquatiques, lutte contre les pollutions diffuses, etc.) peuvent être mises en œuvre au travers d'un contrat territorial, outil de programmation opérationnelle pluriannuel (2 fois 3 ans). Il permet d'avoir une vision globale des actions qui seront entreprises à moyen terme, mais aussi d'obtenir d'importants financements de la part des partenaires que sont l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, la Région Centre-Val de Loire et certains Départements.

Crédit photo : Etablissement public Loire - Juin 2019 - www.goodby.fr

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant du Cher aval

63 DISPOSITIONS CONCERTÉES POUR AMÉLIORER LA GESTION DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES



SAGE CHER
AVAL

www.sage-cher-aval.fr



Carte d'identité du SAGE Cher aval

1 RÉGION
Centre-Val de Loire

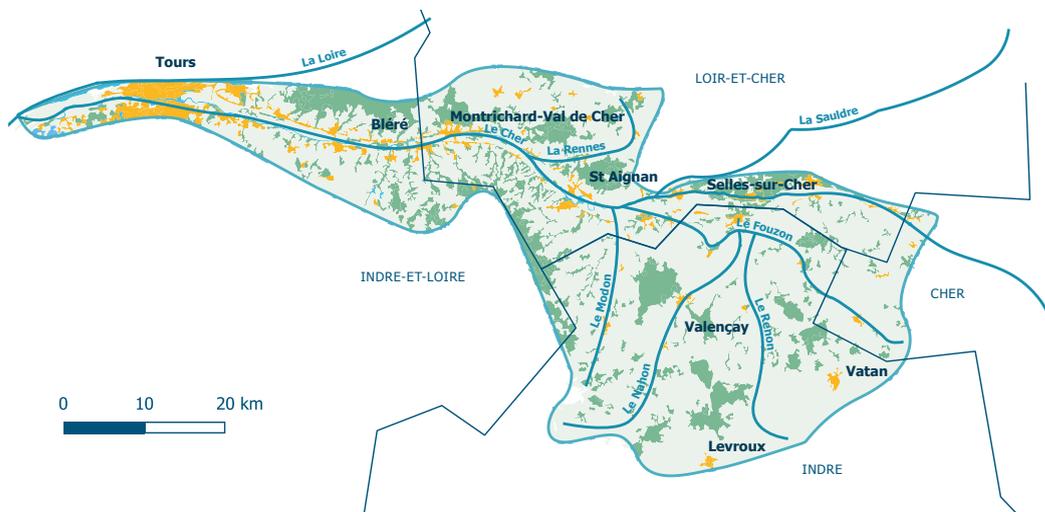
4 DÉPARTEMENTS
Cher, Indre,
Indre-et-Loire
& Loir-et-Cher

144 communes

Plus de **1 600 KM DE RIVIÈRES**
avec comme axe principal le Cher (140 km) et ses affluents
(de l'amont vers l'aval : le Fouzon, le Modon,
la Rennes et le Brevet)

Un bassin versant d'une superficie
de **2 400 KM²**

Une population totale estimée à environ
300 000 HABITANTS



La Commission Locale de l'Eau : qu'est-ce que c'est ?

La Commission Locale de l'Eau (CLE) est une instance de concertation, sorte de « parlement local de l'eau ». Composée de 62 membres répartis au sein de 3 collèges, elle a été chargée d'élaborer le SAGE et, depuis son approbation en octobre 2018, elle le fait vivre et assure le suivi de sa mise en œuvre.

COLLÈGE DES ÉLUS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (32 ÉLUS)

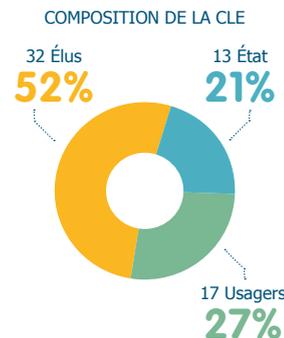
16 communes, 1 Région, 4 Départements, 10 EPCI,
Etablissement public Loire

COLLÈGES DES USAGERS, DES PROPRIÉTAIRES, DES PROFESSIONNELS ET ASSOCIATIONS (17 USAGERS)

agriculteurs (2), industriels, artisans, propriétaires (2),
pêcheurs, protecteurs de l'environnement (2),
consommateurs, hydroélectriciens, agences de tourisme,
carriers, chasseurs, canoë-kayak, irrigants, défenseurs
des moulins

COLLÈGE DES SERVICES ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE L'ÉTAT (13 ÉTAT)

5 préfectures, 4 Directions Départementales
des Territoires, Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement, Agence Régionale
de Santé, Agence Française pour la Biodiversité,
Agence de l'Eau Loire-Bretagne



QUEL EST LE RÔLE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC LOIRE ?

Bien qu'étant une assemblée
décisionnelle, la CLE
est dépourvue de toute
personnalité juridique.
Elle ne dispose donc d'aucun
moyen humain ou financier
qui lui soit propre.
C'est pourquoi elle a confié,
depuis 2003, le rôle
de structure porteuse
à l'Établissement public Loire,
qui assure les missions
de secrétariat technique
et administratif (animation,
études, communication/
sensibilisation, etc.).

Pourquoi un SAGE sur ce territoire ?

QUEL CONTEXTE ?

Suite à la décision d'abandon du
projet de barrage de Chambonchard
en 2002, les pouvoirs publics
ont préconisé d'engager
une démarche de type SAGE
sur le bassin versant du Cher.
À l'issue d'une étude préalable
lancée par l'Établissement public
Loire en 2003 et des consultations
des collectivités locales, deux
périmètres ont été délimités en
2005 : Cher amont, des sources à
la confluence avec l'Arnon, et Cher
aval, de la confluence avec l'Arnon,
et Cher aval, de la confluence avec l'Arnon,
à la confluence avec la Loire.

QUELS OBJECTIFS ?

Au regard des éléments issus de
l'état des lieux, du diagnostic et
des différents scénarios d'évolution
du territoire, la CLE a retenu
7 enjeux, afin de trouver un
équilibre durable entre les besoins
de développement des activités
socio-économiques du territoire et
la préservation de la ressource en
eau et des milieux aquatiques. En
déclinaison, le SAGE comporte une
vingtaine d'objectifs opérationnels.

ORGANISATION TERRITORIALE	Assurer la cohérence hydrographique des interventions et organiser la structuration des maîtrises d'ouvrage opérationnelles Organiser le transfert du Domaine Public Fluvial du Cher à une maîtrise d'ouvrage pérenne et cohérente pour une gestion durable
MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES	Assurer la continuité écologique des cours d'eau Restaurer la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau Inventorier, préserver, gérer et restaurer les zones humides afin de maintenir leurs fonctionnalités Améliorer la connaissance des peuplements piscicoles, en particulier des grands migrateurs Surveiller la prolifération et organiser la gestion des espèces exotiques envahissantes
CHER CANALISÉ	Définir un mode d'aménagement et de gestion durable sur le Domaine Public Fluvial du Cher entre Noyers-sur-Cher et la confluence avec la Loire, conciliant l'atteinte des objectifs écologiques et les activités socio-économiques
QUALITÉ DE L'EAU	Améliorer la qualité des masses d'eau souterraines et superficielles vis-à-vis des nitrates et des pesticides Améliorer la qualité des masses d'eau superficielles vis-à-vis des matières organiques Améliorer la connaissance sur la qualité du canal de Berry Améliorer la connaissance sur les substances dangereuses et émergentes
GESTION QUANTITATIVE	Contribuer à l'atteinte des objectifs quantitatifs de la nappe du Cénomane Améliorer les connaissances et assurer l'équilibre entre les ressources et les besoins dans les secteurs déficitaires Économiser l'eau
INONDATIONS	Accompagner les acteurs du bassin versant pour réduire la vulnérabilité dans les zones inondables
ANIMATION, COMMUNICATION ET SENSIBILISATION	Assurer le portage du SAGE et la coordination des actions Mettre en place le volet pédagogique du SAGE